

**COMMUNE D'ARGONAY**  
SEANCE DU 26 MAI 2025  
**Délibération n°DEL2025/055**

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le 28/05/2025

ID : 074-217400191-20250526-DEL2025055-DE

S'LO

<b>Date de convocation</b>  08/04/2025	<b>Nombre de Conseillers</b> En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17 Ayant donné procuration : 2	Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa : Télétransmission en Préfecture le ..... Mise en ligne le .....  La Directrice Générale des Services, Séverine GRANCHAMP
<u>Etaients présents</u> : Mesdames, Messieurs ASSIER Anne-Marie, CORIN Arnaud, FAVRE Claire, FRANÇOIS Gilles, GUENIN Camille, HUPPI Chantal, JACQUET Pierre, LANG Emmanuel, LEFEBVRE Sylvie, MARQUETTE André, REY Gérard, SERAIN Virginie, SUBLET Ludovic, THOMAS-FERRANDINI Mélisa, VALLÉE Margaux		
<u>Absentes</u> : DESSEMOND Carole, GROLEAU Laetitia		
<u>Pouvoirs</u> : DUFOUR Christine à REY Gérard, WIRTH Michel à FRANÇOIS Gilles		
<u>Secrétaire de séance</u> : LANG Emmanuel		

7.10.2 Tarifs

**DEL2025/55 (10/13) - SEJ – Tarifs du Service Enfance Jeunesse – Tarifs 2025-2026**

Rapport de Camille GUENIN

Par délibération du 27 mai 2024, le Conseil Municipal avait approuvé les tarifs applicables au Service Enfance Jeunesse pour l'année 2024-2025.

En prévision de la nouvelle année scolaire, et compte tenu des modifications du règlement de fonctionnement de la structure, la commission Enfance Jeunesse a travaillé avec l'appui du Service Enfance Jeunesse sur la modification des grilles tarifaires.

Les tarifs applicables à l'accueil périscolaire du matin et de la pause méridienne resteraient inchangés.

Il en serait de même pour les tarifs de l'accueil de loisirs à la journée, un nouveau tarif ayant été créé pour la mise en place d'un accueil le matin avec repas.

Enfin, seule la grille tarifaire de l'accueil périscolaire du soir serait modifiée avec la création d'un nouveau tarif pour le créneau 16h30-17h00 et un réajustement des tarifs prenant en compte un coût du goûter différencié selon les tranches de quotient familial.

Les tarifs pour l'année 2025-2026 sont dès lors proposés aux membres du Conseil Municipal ainsi qu'il suit :

**ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN**

Quotient familial		Forfait matin 7h30-8h30
QF	Tranches	
1	< 750 €	2.00 €
2	751 € à 1 000 €	2.60 €
3	1 001 à 1 250 €	2.80 €
4	1 251 à 1 500 €	3.00 €
5	1 501 à 2 000 €	3.40 €
6	2 001 à 3 000 €	3,80 €
7	> 3 000 €	4.20 €

**ACCUEIL DE LA PAUSE MERIDIENNE**

Quotient familial		Accueil avec repas	Accueil avec PAI
QF	Tranches		
1	< 750 €	3.50 €	2.00 €
2	751 € à 1 000 €	4.50 €	2.60 €
3	1 001 à 1 250 €	5.60 €	2.80 €
4	1 251 à 1 500 €	6.20 €	3.00 €
5	1 501 à 2 000 €	6.80 €	3.40 €
6	2 001 à 3 000 €	7.20 €	3,80 €
7	> 3 000 €	8.00 €	4.20 €

Tarif repas adulte : 7 €

**ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR (\*)**

QF	Tranches	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30	16h30
		17h00	17h15	17h30	17h45	18h00	18h15	18h30
1	< 750 €	1.25 €	1.75 €	2.25 €	2.75 €	3.25 €	3.75 €	4.25 €
2	751 € à 1 000 €	1.55 €	2.20 €	2.85 €	3.50 €	4.15 €	4.80 €	5.45 €
3	1 001 à 1 250 €	1.70 €	2.40 €	3.10 €	3.80 €	4.50 €	5.20 €	5.90 €
4	1 251 à 1 500 €	1.80 €	2.55 €	3.30 €	4.05 €	4.80 €	5.55 €	6.30 €
5	1 501 à 2 000 €	2.10 €	2.95 €	3.80 €	4.65 €	5.50 €	6.35 €	7.20 €
6	2 001 à 3 000 €	2.30 €	3.25 €	4.20 €	5.15 €	6.10 €	7.05 €	8.00 €
7	> 3 000 €	2.50 €	3.55 €	4.60 €	5.65 €	6.70 €	7.75 €	8.80 €

(\*) Le coût du goûter est inclus dans les tarifs.

**ACCUEIL DE LOISIRS**

Quotient familial		Prix à la journée		Prix matinée	
QF	Tranches	Avec repas	Avec PAI	Avec repas	Avec PAI
1	< 750 €	14.00 €	10.50 €	8.75 €	5,25 €
2	751 € à 1 000 €	17.00 €	12.50 €	10,75 €	6,25 €
3	1 001 à 1 250 €	20.00 €	14.40 €	12,80 €	7,20 €
4	1 251 à 1 500 €	23.00 €	16.80 €	14,60 €	8,40 €
5	1 501 à 2 000 €	27.00 €	20.20 €	16,90 €	10,10 €
6	2 001 à 3 000 €	29.00 €	21.80 €	18,10 €	10,90 €
7	> 3 000 € et Extérieurs	31.00 €	23.00 €	19,50 €	11,50 €

**PENALITES**

Périscolaire matin et soir	Enfant non inscrit préalablement	5 €/enfant/temps d'accueil
	Arrivée des parents après 18h30	10 €
Restaurant scolaire	Enfant non inscrit préalablement	5 € en sus du prix du repas
Accueil de loisirs	Annulation hors délai/ou absence injustifiée	10 € + Prix de la journée si place non réattribuée
	Arrivée des parents après la fermeture du service	10 €

SLO

Compte tenu de cette présentation, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les tarifs du Service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026.

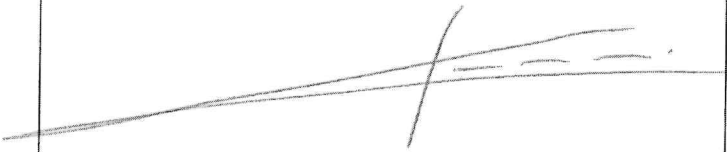
Où l'exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** les tarifs du Service Enfance Jeunesse pour l'année scolaire 2025-2026 tels que proposés.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait & délibéré en séance les jour,  
mois et an susdits

Pour extrait conforme, suivent les signatures

Le Maire, Gilles FRANÇOIS	
Le secrétaire, Emmanuel LANG	